

SUD MICHELIN SIGNE L'INTÉRESSEMENT GROUPE MAIS REFUSE DE SIGNER L'INTÉRESSEMENT MFPM EN L'ÉTAT

L'intéressement existe depuis 2002 et Michelin l'utilise comme un outil de la rémunération globale.

Nous ne partageons pas cette politique salariale où ces primes restent très aléatoires, et l'histoire l'a prouvé sur tous les sites de la manufacture.

Dans notre vie personnelle, nos projets ne reposent pas sur des suppositions. Nous n'allons pas faire un prêt pour un achat en supposant que la marge opérationnelle de l'entreprise devra atteindre x pour cent pour prétendre rembourser un crédit.

Le salaire reste le socle de protection des salariés. Rien ne justifie la dernière proposition salariale de l'entreprise lorsque l'on affiche des résultats historiques !

SUD SIGNE L'ACCORD INTÉRESSEMENT GROUPE

(remplacement de la participation dérogatoire)

La participation dérogatoire existe depuis 2011 mais était réduite à peau de chagrin ces trois dernières années.

La stratégie Michelin accompagnée par ses baisses d'activité en France nous ont conduits à revoir ce dispositif pour, non seulement stopper l'hémorragie, mais surtout retrouver un autre niveau de redistribution.

Après deux années à moins de 20 M d'€, le montant redistribué pour les résultats de l'année 2016 sera de 27.22 M d'€ (participation + intéressement supplémentaire).

L'intéressement supplémentaire est le fruit des négociations et de l'accord signé par SUD et CFDT.

Michelin s'était engagé à appliquer les principes de calcul et d'anticiper la mise en œuvre sur les résultats de 2016.

Cette négociation a généré un supplément de participation appelée maintenant intéressement supplémentaire de 11.6 M d'€.

33 % de redistribution égalitaire ont été obtenus pour la première fois.

C'est pour notre Organisation Syndicale le point le plus important, dans la mesure où l'entreprise reconnaît pour la première fois une part de justice sociale.

Pour SUD, ce n'est pas 33 % de répartition égalitaire notre objectif, mais 100 % !

Nous participons tous aux résultats de l'entreprise.

La CGC, a refusé de signer l'accord !

Le syndicat des cadres Michelin, furibond de voir une partie du gâteau redistribué de façon égalitaire, exprime son mécontentement avec force, par tract. Ils vont même jusqu'à reprocher aux autres organisations syndicales de ne pas s'être battues pour grossir l'enveloppe. Trop forts ces combattants de l'au-delà !

Au total, Michelin versera en 2017 59.4 M d'€ (participation dérogatoire et son supplément plus l'intéressement MFPM/Sites).

N'en déplaise à certains, si SUD n'avait pas signé, c'était 11.6 M d'€ en moins pour les salariés !

Nous avons donc pris nos responsabilités qui consistent à défendre les intérêts des salariés et ne pas avoir uniquement des positions de principe comme certains.

La nouvelle façon Michelin d'avancer est de se coucher devant la CGC !

INTÉRESSEMENT MFPM ET SITES : POINT DE BLOCAGE SUR LA PARTIE ÉGALITAIRE

Le projet d'accord Intéressement MFPM 2017-2019 (1.5 %) repose sur 2 points :

Idées de Progrès : 0.90 %
OTD et « gestion des aléas » : 0.60 %

La cerise sur le gâteau est le nouveau système de calcul de redistribution qui fera perdre à terme presque 200 € à tous les agents des UP exceptés ceux de Clermont-Ferrand (référence salaire annuel à 26 000 €).

Afin de minimiser l'impact, Michelin propose de lisser cette perte sur trois ans. MERCI PATRON !!!

C'est au tour de Michelin de se coucher devant la CGC : Alors qu'il avait accepté l'éventualité d'une partie égalitaire dans ce nouvel accord d'intéressement (2017-2019), une condition supplémentaire était imposée par la direction. Il fallait que toutes les organisations syndicales se mettent d'accord sur une part de redistribution égalitaire.

Cette façon de procéder est irresponsable de la part de l'entreprise car il savait pertinemment que les intérêts catégoriels allait conduire à l'impossibilité de l'unanimité.

Philosophie CGC :

Redistribuer avec une partie égalitaire : NON.
Les cadres apportent plus de valeur ajoutée qu'un agent, il est donc logique qu'ils bénéficient de beaucoup plus d'argent.

Michelin a donc fait marche arrière toute, à la suite de pressions de leur syndicat de prédilection (pourtant minoritaire et catégoriel mais fort de ses derniers résultats aux élections professionnelles de Clermont-Ferrand), en prétextant que cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la responsabilisation des organisations syndicales.

Michelin a déclaré une fin de non recevoir à nos revendications lors de la dernière réunion et fait prendre le risque à tous les salariés de ne plus bénéficier de l'intéressement pendant 3 ans !

Nous demandons de toute urgence la réouverture des négociations.



Courrier envoyé par toutes les organisations syndicales (SUD-CGT-CFDT-FO-CFTC) sauf CGC.

A MM. : le Directeur du Personnel France
le Responsable des RS France

Le 28 février 2017,

Les syndicats CFDT, CGT et SUD vous interpellent sur la répartition de l'intéressement MFPM et Site.

Vous aviez demandé à l'ensemble des OS de trouver une entente sur le niveau de répartition égalitaire de l'accord d'intéressement.

Le constat d'échec que nous regrettons vous a été communiqué le 27/02/2017.

Nos trois syndicats représentatifs (avec l'appui des syndicats CFTC et FO) vous demandent, au nom des salariés de la MFPM, de mettre en place un niveau égalitaire de 33 % sur les intéressements MFPM et sites.

Nous revendiquons depuis plus de 15 ans une partie égalitaire afin que soit reconnu le travail collectif de chaque salarié de la MFPM. Chacun à son niveau contribue et c'est cet ensemble qui rend l'entreprise performante.

Cette part égalitaire a permis la signature de l'accord d'intéressement Groupe France. Elle reste un préalable à tout accord et nous n'imaginons pas pouvoir signer s'il en est autrement pour les intéressements MFPM et sites.

En espérant que notre requête sera favorablement retenue, je vous prie de croire à nos sincères salutations.

Laurent BADOR CFDT

Jean-Michel GILLES CGT

Jérôme LORTON SUD